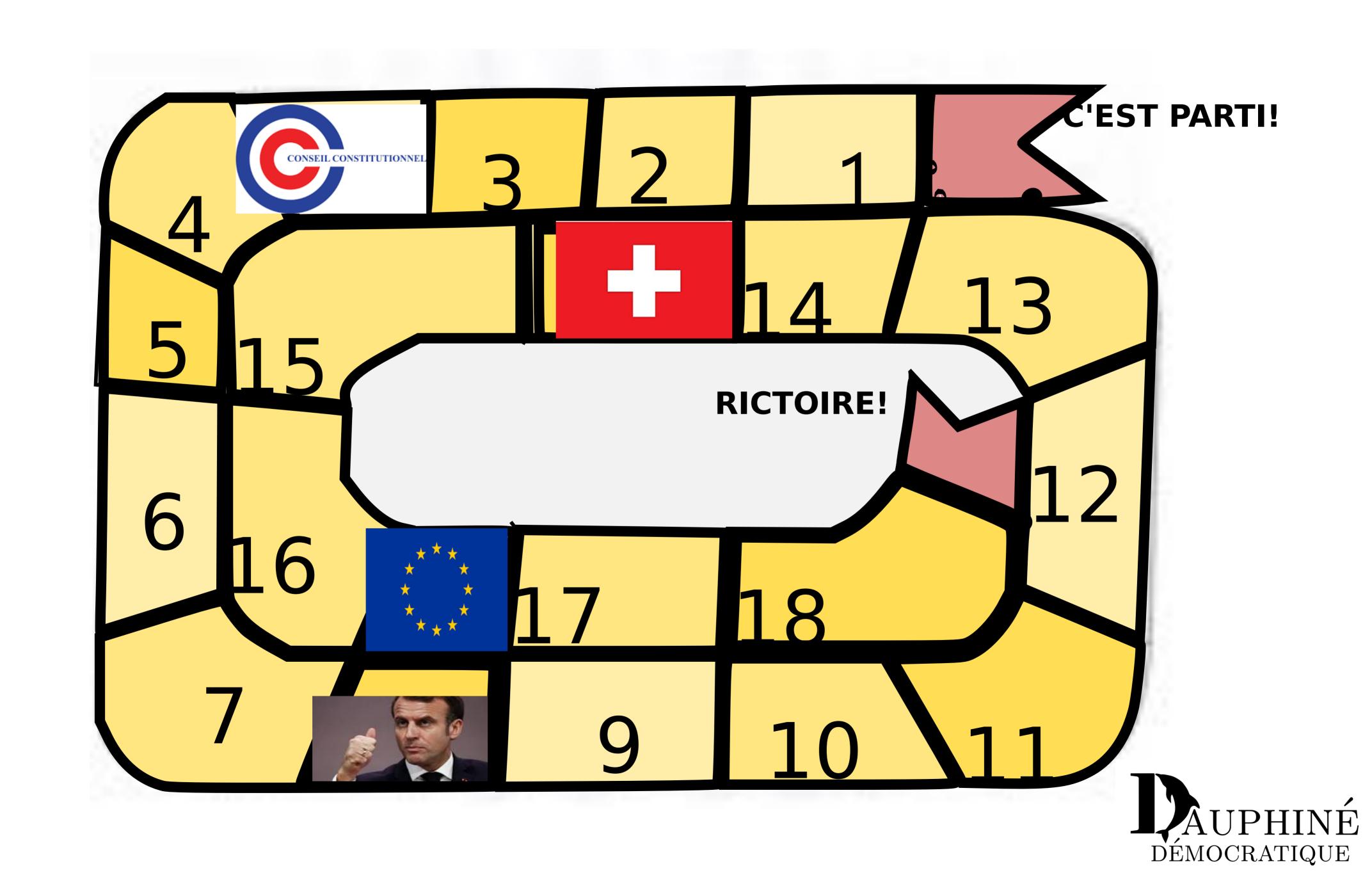
# Le jeu de l'oie du RIC



#### Le jeu de l'oie du RIC

Le RIC c'est comme un peu comme une horloge : une seule pièce mal conçue et elle ne sert plus à rien. A part peut-être pour un usage... décoratif ! Alors pour que le RIC fonctionne — c'est-à-dire qu'il soit utilisable par les citoyennes et citoyens et leur donne véritablement du pouvoir, autant en penser attentivement tous les rouages. Ce petit jeu a été pensé pour permettre à chacun de se familiariser avec qu'est le RIC. Et créer le meilleur dispositif possible. Car à plusieurs, on est moins bête.

Un petit rappel en guise d'introduction. Le RIC est compris de deux éléments principaux :

- Une proposition portée par une personne ou un groupe de personnes;
- Une votation (un référendum) permettant à toutes les citoyennes et les citoyens de se prononcer pour ou contre la proposition présentée

A aucun moment, dans le processus, les élus ne peuvent reprendre la main sur le processus ou l'interrompre. Avec le RIC, les citoyens contrôlent la production législative du début à la fin.

Pour jouer c'est simple, il faut un dé, un papier et des crayons. Le plateau peut s'imprimer sur tous types de format. On peut jouer seul.e, à plusieurs ou par équipes. La première équipe ayant répondu aux questions sur chaque case remporte la RICTOIRE! Le guide ci-dessous vise à donner des idées, sur la base de ce qui existe. Bien sur certaines pratiques sont meilleures que d'autres. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter notre livre: Magni-Berton Raul et Clara Egger, Le RIC expliqué à tous. Au cœur de la démocratie directe. Limoges: FYP Editions, 2019

Ah oui! Une dernière chose: envoyez-nous vos photos et meilleures idées @ dauphine@democratique.org.

#### 1. Que peut lancer une proposition?

- Un individu?
- Plusieurs individus réunis en collectif?
- Une personnalités morale (associations, entreprises)?
- Une assemblée citoyenne tirée au sort?
- Peut-on déposer la pétition de façon anonyme ? Sous un pseudonyme ?

## 2. Sur quoi porte la proposition ? Quels services de soutien peuvent-ils être associés à la préparation de la proposition

#### En ce qui concerne le contenu de la proposition :

- Est-ce un texte législatif ou réglementaire? Ou présenter un principe général?
- Est-ce que le RIC peut abroger une loi ? Proposer une loi ? De quel type? (constitutionnelle, ou ordinaire...)
- Est-ce que la proposition peut modifier la Constitution?
- Décider de la prochaine date des élections (révocatoire)?

#### En ce qui concerne les services de soutien

Des associations spécialisées sur le sujet ? Un service public ? Le tribunal administratif ou d'autres tribunaux? Les mairies ? Les préfectures? Un groupe d'expert ?

## 3. Quand, par qui et pour quelle(s) raison(s) la proposition peut-elle être déclarée non recevable ? (au-delà des limites exposés aux cases 1 et 2)

#### Critères de forme

- Il faut se conformer à un ou plusieurs formats particuliers ou n'importe quelle forme de rédaction suffit?
- Doit-elle être accompagnée d'un exposé des motifs (les raisons qui ont poussé à la rédaction de la loi?)
- Unité de la forme : proposition conçue en terme généraux ou projet rédigé (mais pas les deux à la fois). Ex : Organiser une sortie du nucléaire, en produisant plus de éoliennes. « Organiser une sortie du nucléaire » est un plan général, qui implique une série de mesures, dont produire plus d'éoliennes fait partie (mais elle n'y suffisante, ni la seule).
- Unité de matière : les différentes parties de l'initiative sont en rapport les unes avec les autres, il y a unité de but. Ex : je ne peux faire une initiative pour limiter les mandats des députés ET augmenter mon salaire (ces deux choses n'ont rien à voir), ou augmenter les retraites et construire des jardins communaux

#### Critères matériels (de fond)

- Conformité à la Constitution (ou à une partie de celle-ci)?
- Interdiction de propos injurieux, racistes ou humiliants?
- Conformité au droit international et aux droits humains
- Restriction de certains sujets ou domaines (budget, politique internationale...) ?
- Restriction a un certain niveau de gouvernement (local / régional / national)?

#### Qui?

- Le Président?
- Le Parlement?
- Le Conseil Constitutionnel?
- Un jury citoyen?

#### Quand?

- Une fois la proposition rédigée ?
- Au milieu de la rédaction?

#### Pas de contrôle?

CASE CONSEIL CONSTITUTIONNEL Vous avez demandé l'avis du Conseil constitutionnel. Le « sages » déclarent votre proposition irrecevable. Retravaillez la dernière case sur laquelle vous venez de passer.

#### 4. Comment la proposition est-elle validée ?

#### Par une pétition

- Quel seuil de signatures ?
- En pourcentage des ayant droits au vote (corps électoral) : 1
  %, 5 %, 10 % ?
- En termes absolus: 100 000, 300 000, 500 000 personnes?
- En pourcentage des votants aux dernières élections?
- Faut-il un seuil élevé ou non?

<u>Par autre chose qu'une pétition</u> (assemblée locales, assemblées tirées au sort, autres mécanismes de représentation etc.)

#### 5. Qui peut valider la proposition?

Les citoyens (de plein droit ? inscrits sur les listes électorales?)

- Les étrangers (ou européens) résidents?
- Les mineurs ?
- Les personnes sous tutelle ?
- Les membres de la même collectivité locale que le pétitionnaire ?
- Des personnes tirées au sort (ou autres systèmes de représentation)?

#### 6. Quelles modalités d'enregistrement du soutien?

- Signatures sur papier?
- Signatures sur internet via une plateforme ou une application officielle?
- Signatures sur internet via n'importe quelle plateforme ou application?
- Procès-verbal ou vote d'assemblées ou de représentants?

#### 7. Quel délai de pour enregistrer le soutien?

- Combien de mois maximum pour que la validation ou l'invalidation d'une procédure soit actée?
- Pas de limite?

#### 8. Quand, comment et par qui la validité des signatures estelle contrôlée ?

<u>Quand</u>: pendant ou après la phase d'enregistrement des soutiens?

<u>Comment</u>: sur la totalité des signatures ? un échantillon aléatoire ? Sur la base de quelques critères?

#### Qui:

- Juridiction administrative (tribunal administratif)?
- Parlement?

- Conseil Constitutionnel?
- Autre juridictions?

#### Pas de contrôle

#### 9. Qui déclenche le referendum?

- Le Président ?
- Le Premier Ministre?
- Le Conseil Constitutionnel?
- Le Parlement ?
- Le Conseil d'État?
- Une autre juridiction?
- Un organe spécifiquement crée pour cela?

### 10. Sous quelles conditions et dans quel délai le référendum est-il déclenché?

- Automatiquement, dès que les signatures et la proposition sont validées ?
- Seulement lorsque le Parlement n'accepte pas la proposition telle quelle?
- Une fois que le Parlement a pu faire une contre-proposition, elle aussi soumise au vote?
- Quels sont les délais ? En mois ? En jours ? Longs? Courts?

CASE MACRON EST CONTENT! Le Président s'est réveillé de bonne humeur : quelle chance! Passez directement à la prochaine case qui n'a pas été explorée.

### 11. Quelles sont les règles encadrant la campagne précédant le référendum ?

- Aucune règle?
- Réglementation du temps de parole (quantitatif et qualitatif)?
- Réglementation de la forme des débats?

- Vérifier la validité des informations fournies (commission indépendante de chiffrage de la proposition par exemple)?
- Implémenter des assemblées tirées au sort?
- Protéger le droit à la parole du ou des pétitionnaires?
- Impression et envoi de tous les argumentaires disponibles?
- Financement de vidéos pour les groupes ayant le moins de moyens?

#### 12. Qui dispose du droit de vote au référendum?

- Les citoyens français majeurs?
- Les citoyens européens majeurs?
- Les résidents ?
- Les mineurs?
- Un échantillon représentatif de la population ?

## 13. Quels sont les critères pour que le résultat du référendum soit validé ? Qui déclare sa validité?

#### Critères:

- Lorsqu'il n'y a pas eu de fraude constatée?
- Lorsqu'il y a eu un minimum de participation (quorum participatif)?
- Lorsque les personnes qui ont voté pour le changement soit suffisamment nombreuses (quorum approbatif)?

#### <u>Qui :</u>

- Le Conseil constitutionnel ?
- Le Président ?
- Le Parlement (ou une des deux chambres)?
- Une commission indépendante?
- Une autre juridiction?

## 14. Que faut-il pour que l'initiative des pétitionnaires (le oui) passe?

- Majorité simple des votants (50%)?
- Majorité absolue (des inscrits)?
- Majorité simple + des quorums?
- Double majorité (majorité des votants dans la majorité des territoires)?

CASE VOYAGE EN SUISSE: Des amis suisses vous explique comment le RIC marche chez eux. Cela vous fait gagner du temps, adoptez la modalité suisse pour la case de votre choix.

## 15. En cas de victoire du « oui », qui est chargé de mettre en œuvre la proposition ?

- Le Parlement?
- Le Gouvernement?
- Les hauts fonctionnaires?

#### 16. Dans quel délai?

- Aucun?
- Un délai justifié publiquement par l'organe chargé de la mise en œuvre?
- Un délai fixe (6 mois, 1 an, 2 ans etc.)?
- Un délai indiqué dans la proposition du pétitionnaire?

## 17. En cas de victoire du « non », dans quel délai une nouvelle proposition peut-elle être déposée?

- Le lendemain du vote?
- Après un certain temps à déterminer (6 mois, 1 an...)?
- Jamais: quand on a perdu, on a perdu?

CASE UNION EUROPENNE : L'Union européenne prend des mesures de sanction suite à la dénonciation d'un traité européen. Passez votre tour.

- 18. Votre dispositif est complet : comment peut-on l'obtenir en France?
- Par une insurrection?
- Par une grève générale?
- Par la réalisation de RIC sauvages?
- Par la présentation de listes et candidats centrés sur le RIC à toutes les élections?
- Par une pression continue sur les élus?